



Municipalité
Mont-Saint-Pierre

AVIS PUBLIC
MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2025, le conseil municipal a adopté la résolution 68-07-2025 visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal en raison de l'absence de plusieurs membres du conseil.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire initialement prévue le 6 août 2025 est devancée au 5 août 2025 ;

Donné à Mont-Saint-Pierre ce 3 juillet 2025



Marie-Eve Tanguay
Directrice générale secrétaire et trésorière intérimaire